

[PROXIMA] - [COMPTA] BP - Comment envoyer le fichier PES de mon budget primitif en trésorerie?

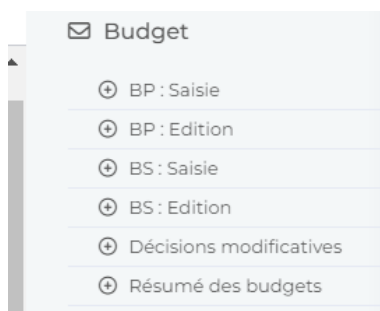
Le budget primitif fait l'objet d'un envoi en trésorerie sous la forme d'un flux PES.

Avant de créer et d'envoyer le fichier PES en trésorerie, le budget doit être saisi et dématérialisé (acte budgétaire). Pour ce faire, se référer aux notices correspondante :

Pour la saisie : [NOTICE](#)

Pour l'acte budgétaire : [NOTICE](#)

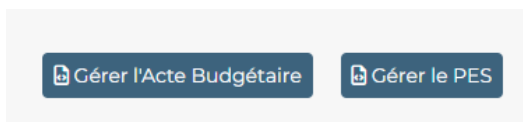
Cliquer sur **BUDGET** dans la barre de menus puis sur **BP : Edition** :



En bas à gauche de la fenêtre, la date de la dernière édition scellée est indiquée. Si des modifications ont été apportées au BP depuis cette date, il faut régénérer l'acte budgétaire avant l'envoi de votre budget en trésorerie.

Edition scellée du 29/06/2023 : [Télécharger l'ARS vierge](#) [Exporter en PDF](#)

Si aucune modification n'a été apportée ou si le flux vient d'être régénéré, cliquer sur le bouton "Gérer le PES" situé en haut à droite de l'écran.



L'écran de suivi PES s'affiche, cliquer sur le bouton "Générer le fichier PES".

La clé RGS** doit être branchée afin de finaliser l'étape de transmission.

Date de création ↓	Type de document	Etat PES
29/06/2023 à 11:08	Budget Primitif	Fichier non généré
12/05/2023 à 09:31	Budget Primitif	Fichier non généré
23/01/2023 à 15:47	Budget Primitif	Envoyé au TDT
20/01/2023 à 17:23	Budget Primitif	Envoyé au TDT
19/01/2023 à 17:18	Budget Primitif	Fichier non généré



-
- ✓ Fichier ACTE BUDGETAIRE créé et scellé
 - ✓ Fichier généré

Envoyer le fichier au TDT